

# Règlement du concours d'écriture épistolaire : « Liberté j'écris ton nom »

## Article 1 : Objet du concours

Le lycée professionnel Mermoz, le lycée polyvalent Jean-Moulin, le collège La Dullague et le collège Jean-Perrin, organisent un concours d'écriture épistolaire sur le thème : « Liberté j'écris ton nom ». La participation au concours est gratuite.

## Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert aux élèves et aux personnels des établissements participants, ainsi qu'aux élèves des autres collèges et lycées de la ville de Béziers, dans trois catégories distinctes : « collégiens », « lycéens », « personnels ».

La catégorie « collégiens » est ouverte aux élèves scolarisés en classes de sixième, cinquième, quatrième, troisième, troisième Prépa Pro et SEGPA.

La catégorie « lycéens » est ouverte aux élèves scolarisés en classes de secondes, premières et terminales générales et technologiques, secondes, premières et terminales Bac Pro, et classes de CAP.

La catégorie « personnels » est ouverte aux personnels enseignants, administratifs et techniques des établissements organisateurs.

Le manuscrit devra être déposé avant le 05/02/2016 à 12h sous deux formes :

- sous forme de fichier numérique « word » à l'adresse [liberte.jecristonnom@laposte.net](mailto:liberte.jecristonnom@laposte.net) en indiquant le titre du manuscrit dans la rubrique « objet » du courriel **ET**
- sous format papier non agrafé et sans indication de l'identité de l'auteur, accompagné du formulaire d'inscription complété, dans une enveloppe, auprès des professeurs documentalistes des établissements.

Les participants devront également donner un titre à leur texte, numéroter les pages, et pourront joindre une première de couverture illustrée ainsi qu'un court texte de présentation (inclus dans le fichier word et dans l'enveloppe déposée.)

Chaque candidat ne peut proposer qu'un seul manuscrit.

## Article 3 Thème du concours

Le manuscrit doit comporter un titre (différent du thème), et porter sur le thème : « Liberté j'écris ton nom ». Il doit s'agir d'un texte appartenant au genre épistolaire, sous quelque forme que ce soit : lettre privée, lettre ouverte, correspondance, fiction épistolaire, lettre philosophique, courriel, échange de courriels...

Le participant au concours déclare et garantit aux organisateurs :

- que le texte et l'illustration qu'il envoie n'ont jamais été publiés au préalable, quel que soit le type de publication, quelle que soit la date de celle-ci, quel que soit le mode de reproduction, quel que soit le territoire ;
- que le texte et l'illustration qu'il envoie ne sont pas sur le point d'être publiés en vertu d'une convention de quelque nature que ce soit, qui prend ou prendra effet à tel moment, pour tel mode de publication, sur tel territoire ;
- que le texte qu'il envoie ne plagie pas, directement ou indirectement, un texte déjà publié précédemment quel que soit le genre, le mérite et la valeur de ce texte, quel que soit le territoire de publication ;
- que le texte et l'illustration qu'il envoie ne contiennent rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la diffamation, l'incitation à la haine, l'apologie du terrorisme, l'atteinte aux bonnes mœurs ou la contrefaçon.

## Article 4 : Présentation du texte

Le manuscrit, écrit en langue française, devra comporter au maximum :

- 4000 signes espaces compris, au maximum, pour la catégorie « collégiens »
- 7 000 signes espaces compris, au maximum, pour la catégorie « lycéens »
- 15 000 signes espaces compris, au maximum pour la catégorie « personnels ».

Le texte devra être envoyé sous forme de fichier Word ET sous format papier. Si le candidat propose une première de couverture illustrée et/ou un court texte présentant son travail, ces derniers devront être inclus dans le fichier « word » et dans l'enveloppe contenant le format papier.

### **Article 5 : Les dates et les modalités d'inscription au concours**

Le concours est ouvert jusqu'au vendredi 5 février 2016 à 12h. Les textes déposés après cette date ne seront pas pris en compte.

### **Article 6 : Le jury**

Un jury est constitué pour chaque catégorie.

Chaque jury est composé d'enseignants, de personnels volontaires et d'élèves ne participant pas au concours et issus des différents établissements scolaires. Des professionnels et des personnalités de la vie littéraire locale ou nationale peuvent être conviés à participer aux jurys. Ils auront la possibilité d'attribuer des prix spéciaux.

Les organisateurs du concours ont la possibilité d'effectuer une présélection parmi les manuscrits déposés, afin de ne pas soumettre au classement des manuscrits ne correspondant pas aux critères de participation, ou présentant des lacunes évidentes.

Les manuscrits retenus dans chaque catégorie feront l'objet d'un classement par chaque membre du jury de la catégorie, la confrontation des différentes propositions de classement déterminant le classement final.

La délibération du jury se déroulera au mois de mars 2016.

La remise des prix se déroulera au mois d'avril 2016.

La cérémonie de remise des prix pourra donner lieu à une représentation/exposition des textes primés, ainsi que des autres projets déclinés sur le même thème.

### **Article 7 : Les lauréats**

Les premiers prix des trois catégories sont définis par l'équipe organisatrice.

Des prix pour les accessits seront attribués selon les possibilités obtenues par l'organisation.

Les nouvelles récompensées seront publiées dans les journaux des établissements participants, et proposées pour une édition plus large, notamment via les dispositifs écriv'EN et Florilège, ou autres.

### **Article 8 : Contrôles et réserves**

L'organisation se réserve le droit, en cas de force majeure, d'écourter, de suspendre sine die ou de modifier le règlement de ce concours. Chaque participant sera informé de ces éventuels changements s'ils interviennent.

La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Les prix ne pourront être attribués que si tous les renseignements fournis aux organisateurs sont exacts et que tous les points du présent règlement sont respectés.

### **Article 9 : CNIL**

Loi du 6 janvier 1978 « informatique, fichiers et libertés ». Tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données à caractère personnel qui les concernent et ce, en écrivant à l'adresse du concours de nouvelles : [liberte.jecristonnom@laposte.net](mailto:liberte.jecristonnom@laposte.net)

Le traitement des données personnelles collectées à l'occasion de la participation au présent concours de nouvelles a pour unique finalité l'organisation dudit concours et sera détruit à l'issue du délai mentionné à l'article 11 ci-dessous.

**Article 10 :**

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par les chefs d'établissements des établissements organisateurs.

**Article 11 :**

Les données personnelles collectées à l'issue du concours seront détruites dans un délai de 6 mois après la remise des prix du concours.